

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	PROCÉDURE CLINIQUE		
Référence à : ☐ OIPE # ☐ Ordonnance collective ☐ Protocole ☐ Règle de soins		En vigueur le : 23 mai 2012	Révisé le : Numéro PC 2012 PCI 02

OBJET DE LA MÉTHODE

Il est reconnu que le matériel souillé constitue un réservoir pour les micro-organismes pathogènes. Afin de réduire le risque de contamination croisée auprès de la clientèle et de nos employés, il est important de mettre en place des mesures pour éviter la transmission d'infection lors de leur utilisation.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique au service de l'urgence de l'Hôpital du Suroît du CSSS du Suroît.

INTERVENANTS CONCERNÉS

Les préposés aux bénéficiaires (PAB) attitrés au service de l'urgence de l'Hôpital du Suroît.

DÉFINITION

Conducteur motorisé EZ-10 : appareil motorisé destiné à introduire une aiguille intra-osseuse.

OBJECTIFS

- Offrir à notre clientèle des équipements sécuritaires ;
- Diminuer le risque de contamination croisée.

INDICATIONS

- Procédure à appliquer après utilisation

MATÉRIEL REQUIS

- Lingettes peroxyde d'hydrogène X 2 ;
- Écouvillons stériles ;

ÉTAPES LORS DU TRANSPORT

1. Respecter le port d'équipement nécessaire selon les indications des pratiques de base ;
2. Essuyer toute la surface externe du conducteur motorisé avec lingette de peroxyde d'hydrogène. Éliminer toutes les salissures visibles (vérifier qu'il n'y ait pas de débris, sang séché ou autres) ;
3. Utiliser une deuxième lingette pour procéder à la désinfection ;
4. Humecter des écouvillons stériles avec une solution de peroxyde d'hydrogène et nettoyer doucement l'intérieur de l'ouverture autour de la tige (arbre d'entraînement en métal) ;
5. Placer la perceuse dans son étui.

ALERTE :

Ne jamais immerger ou tremper la perceuse. Ne pas utiliser une quantité excessive de solution antimicrobienne lors du nettoyage et de la désinfection.



PROCÉDURE CLINIQUE

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION CONDUCTEUR MOTORISÉ EZ-10

Référence à :

- ☐ OIPE #
☐ Ordonnance collective
☐ Protocole
☐ Règle de soins

En vigueur le :

23 mai 2012

Révisé le :

Numéro

PC 2012 PCI 02

PROCESSUS D'ÉLABORATION / RÉVISION

Rédigé par

Sylvie Latreille, Conseillère cadre en prévention et contrôle des infections

2012/05/23

Personnes consultées (au besoin)

Daniel Brunette, Chef du service intérimaire de l'urgence

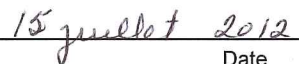
2012/05/23

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par



Louise Roussel, Directrice de la qualité et des soins infirmiers



Date